

POLYNESIE FRANCAISE
 COMMUNE DE MAHINA
 ILE DE TAHITI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
20 mars 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-six, le Conseil Municipal convoqué légalement s'est réuni dans la Salle de conseil du Centre d'Accueil en séance publique sous la présidence de Monsieur JAMET Patrice, Maire de la Commune de Mahina.

DATE D'AFFICHAGE
20 mars 2015

DATE DE SEANCE
26 mars 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	23
Procurations	08
Votants	53
Abstention	06
Suffrage exprimé	25
POUR	25
CONTRE	00
H.F. B.Q.	DSTEP B. Tvx. B. Et.
M.P.C.	DCAP B. EC/Elect* B. Soc B. Santé B. Scol B. Anim B. Q B. Ent/Emploi B. Culture B. Artisanat
	DFR B. Finances B. Marchés 2
	DRH
	CPM
	DLCS

NOM & PRENOM	FONCTION	PRESENT	ABSENT	PROCURATION
JAMET Patrice	Maire	X		
OPUTU Lorna	1 ^{ère} adjointe	X		
FRITCH Frédéric	2 ^e adjoint	X		
PAOFAI Marie	3 ^{ème} adjointe	X		
QUINQUIS Bran	4 ^{ème} adjoint		X	FRITCH Frédéric, 2 ^{ème} Adjoint
FAUA Tenuhiarii	5 ^{ème} adjointe		X	TEAUROA Jimmy, Conseiller Municipal
YEE ON Léonce	6 ^{ème} adjoint	X		
OOPA Vaiora	7 ^{ème} adjointe		X	KWOG Chantal, 9 ^{ème} Adjoint
VERO Jacki	8 ^{ème} adjoint	X		
KWONG Chantal	9 ^{ème} adjointe	X		
COJAN Marie-Pauline	Conseillère M	X		
IZAL Yves	Conseiller M		X	JAMET Patrice, Maire
IRITI Chestine	Conseillère M	X		
TEUIRA Damas	Conseiller M		X	COJAN Marie-Pauline, Conseillère Municipale
WONG Célestine	Conseillère M	X		
TEHEI Tariu	Conseiller M.		X	YEE-ON Léonce, 6 ^{ème} Adjoint
FRITCH Edgar	Conseiller M.	X		
COLOMBANI Benjamin	Conseiller M.	X		
PAOFAI Lory	Conseillère M	X		
TEAUROA Jimmy	Conseiller M	X		
TEMATARU Vanessa	Conseillère M	X		
GOODING Orama	Conseillère M	X		
TEIPOARII Gloria	Conseillère M		X	
AFO Warren	Conseiller M.		X	COLOMBANI Benjamin, Conseiller Municipal
LUCAS Lucie	Conseillère M	X		
LEBOUCHER Patrick	Conseiller M.	X		
CALMEL Marcelle	Conseillère M	X		
CHANGUY Sandy	Conseillère M	X		
MATITAI Joe	Conseiller M		X	TAPUTUARAI Hervé, Conseiller Municipal
TAPUTUARAI Hervé	Conseiller M	X		
BOURINEAU James	Conseiller M	X		
SANQUER Nicole	Conseillère M	X		
MAPOTOEKE Tehotu	Conseillère M		X	

Adoptant le Budget annexe de l'Eau de la Commune de Mahina au titre de l'exercice 2015

Formant la majorité des membres en exercice

Absents : 10

Madame IRITI Chestine, Conseillère municipale a été élue Secrétaire.

- Vu la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie française promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des Communes dans le Territoire de la Polynésie française ;

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française modifiée ;
- Vu la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-22 et L2122-23
- Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des 1er & 2ème & 5ème alinéas du C.G.C.T. ;
- Vu la délibération n° 078-2013 du 20 décembre 2013 décidant la dissolution de la SEM HAAPAPE ;
- Vu la délibération n° 001-2015 du 19 février 2015 constatant la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2015 ;
- Vu le conseil d'exploitation de la régie de l'eau du 18.03.2015
- Vu la commission des finances ;
- Vu le rapport de présentation ;

EN SA SEANCE DU 26 MARS 2015

ADOPTE

Article 1^{er} : Le Budget Annexe de l'Eau de l'exercice 2015 est arrêté en équilibre de recettes et de dépenses à **deux cent vingt-et-un million seize mille trois cent cinquante-cinq francs (221.016.355 XPF)**.



- Sa section de fonctionnement est arrêtée en équilibre de recettes et dépenses à la somme de **cent quatre-vingt-sept million cent quatre-vingt-trois mille trois cent cinquante-neuf francs (187.183.359 XPF)**.
- Sa section d'investissement est arrêtée en équilibre de recettes et dépenses à la somme de **trente-trois million huit cent trente-deux mille neuf cent quatre-vingt-seize francs (33.832.996 XPF)**.

Article 2 : Le Conseil Municipal décide de prélever du Budget Principal de l'exercice 2014 et d'affecter au Budget Annexe de l'eau une subvention d'équilibre d'un montant de **63.483.359 FCFP**

Cette subvention prise en charge par le Budget Principal 2015 est justifiée par les exigences suivantes :

- Ce service public conduit la collectivité à imposer des contraintes particulières en terme d'organisation et de fonctionnement ;
- Le fonctionnement de ces service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;

Article 3 : Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

	<p>Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de trois mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.</p>
<p>Acte rendu exécutoire Après envoi à la subdivision administrative le 30/03/2015 et affichage le 30/03/2015</p> <p>Le Maire, Patrice JAMET</p> 	<p>Fait et délibéré le 26 mars 2015. Pour copie conforme au registre des délibérations</p> <p>Le Maire, Patrice JAMET</p> 

Rapport de présentation de la délibération n° 019/2015

1. PRÉSENTATION

Vu la délibération n° 001/15 du 19 février 2015 constatant la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2015,

Vu le conseil d'exploitation de la régie de l'eau du 18.03.2015 et la commission des finances,

Et en application de l'article L2312-1 du C.G.C.T., le budget de la commune de Mahina est proposé par le maire et est présenté au vote du conseil municipal lors de la séance du 26 mars 2015.

Le budget annexe de l'eau 2015 a été construit en constatant et en intégrant le résultat du Compte Administratif 2014, à savoir un déficit 13.617.612 XPF sur la section de fonctionnement et un déficit de 499.729 XPF sur la section d'investissement.

Compte tenu de ces éléments, le projet de Budget Annexe de l'eau 2015 est arrêté en équilibre à 221MF dont :

- 187 millions FCFP, soit 86% du budget, pour la section de fonctionnement
- 33 millions FCFP, soit 14% du budget, pour la section d'investissement

2. LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU 2015

2.1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 187 millions de francs, ce qui représente 19 millions de plus par rapport 2014.

Elles se répartissent par chapitre comme suit :

Chap / compte	Libellé	BRE 2014	BRE 2015	Ecart en montant	Ecart en %
70	<i>PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE</i>	<i>103 000 000</i>	<i>123 000 000</i>	<i>20 000 000</i>	<i>16,3</i>
7011	Vente d'eau	0	0	0	0,0
70128	Autres taxes et redevances d'eau	102 000 000	122 000 000	20 000 000	16,4
70388	Autres redevces et recettes (Amendes judiciaires)	0	0	0	0,0
704	Travaux (Branchement eau)	1 000 000	1 000 000	0	0,0
7083	Locations diverses (Matériels+engins+domaine martin)	0	0	0	0,0
70841	Mise à disposition de personnel facturée aux B.A, régie municipale.....	0	0	0	0,0

70878	Remboursement autres redevce (Intervention sce incendie+fourn. edt)	0	0	0	0,0
73	IMPOTS ET TAXES	0	0	0	0,0
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0	0	0	0,0
75	AUTES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0	0	0	0,0
013	ATTENUATION DES CHARGES	700 000	700 000	0	0,0
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	700 000	700 000	0	0,0
76	PRODUITS FINANCIERS	0	0	0	0,0
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	64 303 785	63 483 359	-820 426	-1,3
7711	Dédits et pénalités perçus	0	0	0	0,0
7718	Autres produits exeptionnels opération de gestion	0	0	0	0,0
773	Mandats annulés s/ exercice antérieurs	0	0	0	0,0
774	Subventions exceptionnelles	64 303 785	63 483 359	-820 426	-1,3
775	Protuids des cessions d'immob	0	0	0	0,0
7788	Produits exceptionnels divers (Aff judiciaires)	0	0	0	0,0
79	TRANSFERTS DE CHARGE	0	0	0	0,0
791	Transferts de charges de fonctionnement	0	0	0	0,0
	TOTAL RECETTES REELLES	168 003 785	187 183 359	19 179 574	10,2
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	0	0	0	0,0
776	Différences sur réalisations post. À la M14 (Opé° d'Ordre Budgétaire)	0	0	0	0,0
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	0	0	0	0,0
72	TRAVAUX EN REGIE	0	0	0	0,0
002	Excédent de fonctionnement reporté			0	0,0
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	0	0	0	0,0
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	168 003 785	187 183 359	19 179 574	10,2

Les dépenses

Comme pour les recettes, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 187 millions de francs, selon répartition suivante ;

Chap/art	Libellé	BRE 2014	BRE 2015	Ecart en montant	Ecart en %
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	134 463 949	134 565 164	101 215	0,1
6042	Achat de prestations de service (autres que terrains à aménager)	0	0	0	0,0
6045	Achat d'études, presta° de sces (terrains à aménager)	0	0	0	0,0
60611	Eau et assainissement	0	0	0	0,0
60612	Energie, Electricité	100 000 000	95 000 000	-5 000 000	-5,3
60622	Carburants	1 179 760	1 500 000	320 240	21,3
60623	Alimentations	0	0	0	0,0
60624	Produits de traitement	0	0	0	0,0
60628	Autres fournitures	0	0	0	0,0
60631	Fournitures d'entretien	4 532 280	11 690 164	7 157 884	61,2

60632	Fournitures de petit équipement	2 900 000	7 500 000	4 600 000	61,3
60633	Fournitures de voirie	0	2 000 000	2 000 000	100,0
60636	Vêtements de travail	0	500 000	500 000	100,0
6064	Fournitures administratives	100 000	100 000	0	0,0
6068	Autres matières et fournitures	0	0	0	0,0
611	Contrat de prest° de sces avec des entreprises	0	0	0	0,0
6122	Crédit bail mobilier	1 527 044	0	-1 527 044	0,0
6135	Locations mobilières	1 427 500	2 000 000	572 500	28,6
61521	Entretien et réparation sur terrains	0	0	0	0,0
61522	Entretien et réparation sur bâtiments	0	0	0	0,0
61523	Entretien et réparation sur voies et réseaux	775 350	0	-775 350	0,0
61551	Entretien et réparation sur matériel roulant	968 000	900 000	-68 000	-7,6
61558	Entretien et réparation sur autres biens mobiliers	0	0	0	0,0
6156	Maintenance	0	0	0	0,0
616	Primes d'assurances	1 120 336	500 000	-620 336	-124,1
617	Etudes et recherches	0	0	0	0,0
6182	Documentation générale et technique	0	0	0	0,0
6188	Autres frais divers	0	175 000	175 000	100,0
6225	Indemnité au comptable et régisseur	160 000	200 000	40 000	20,0
6226	Honoraires	17 382 250	10 000 000	-7 382 250	-73,8
6227	Frais d'actes et contentieux	0	0	0	0,0
6228	Divers	0	1 000 000	1 000 000	100,0
6231	Annonces et insertions	100 000	0	-100 000	0,0
6236	Catalogues et imprimés	0	0	0	0,0
6247	Transports collectifs	0	0	0	0,0
6251	Voyages et déplacements du personnel com.	0	0	0	0,0
6256	Missions du personnel com.	0	0	0	0,0
6261	Frais d'affranchissement	881 645	0	-881 645	0,0
6262	Frais de télécommunications	1 409 784	1 500 000	90 216	6,0
627	Services bancaires et assimilés	0	0	0	0,0
6354	Droits d'enregistrement	0	0	0	0,0
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	28 730 000	34 190 747	5 460 747	16,0
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	0	0	0	0,0
6336	Cotisations au CNFPT et CGFPT	500 000	610 549	110 549	18,1
64111	Rémunération principale	22 100 000	25 439 544	3 339 544	13,1
64118	Autres indemnités	0	0	0	0,0
64131	Rémunération personnel temporaire	0	0	0	0,0
6451	Cotisation à la CPS	6 130 000	8 140 654	2 010 654	24,7
6475	Médecine du travail-pharmacie	0	0	0	0,0
64831	Indemnité aux agents	0	0	0	0,0
6488	Autres charges (Indemnités de décès)	0	0	0	0,0
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0	0	0	0,0
66	CHARGES FINANCIERES	0		0	0,0
668	Autres charges financières	0	0	0	0,0
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	0,0

673	Titres annulés sur exo antérieur	0	0	0	0,0
TOTAL DEPENSES REELLES		163 193 949	168 755 911	5 561 962	3,3
023	Virement à la section d'investissement	0		0	0,0
042	<i>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION</i>	4 809 836	4 809 836	0	0,0
6741	Subv° ou dot° d'équipement	0	0	0	0,0
673	Titres annulés sur exo antérieur	0	0	0	0,0
6811	Dot° aux amorts des immob corporelles et incorporelles	4 809 836	4 809 836	0	0,0
6815	Dot° aux provis° pour risques et charges de fct°	0	0	0	0,0
002	<i>Déficit de fonctionnement reporté ou anticipé</i>	0	13 617 612	13 617 612	100,0
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		4 809 836	18 427 448	13 617 612	73,9
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		168 003 785	187 183 359	19 179 574	10,2

Résultat

La balance générale de la section de fonctionnement est arrêtée en équilibre à 187MF grâce à une subvention exceptionnelle du budget principal de 63MF.

2.2.LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes

Les recettes d'investissement s'élèvent à 33 MF, soit 29 millions de plus par rapport 2014, selon la répartition suivante :

<Chap	Libellé	BRE 2014	BRE 2015	Ecart en montant	Ecart en %
TOTAL RECETTES NON AFFECTEES A UNE OPERATION		0	29 023 160	29 023 160	100,0
13	<i>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</i>	0	29 023 160	29 023 160	100,0
1321	<i>Etat et établissements nationaux</i>	0	0	0	0,0
1322	<i>Territoire</i>	0	0	0	0,0
13241	<i>Communes</i>	0	15 000 000	15 000 000	100,0
1325	<i>Groupement de collectivités</i>	0	14 023 160	14 023 160	100,0
1347	<i>FIP - Dotation affectée</i>	0	0	0	0,0
16	<i>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</i>	0	0	0	0,0
TOTAL RECETTE DES OPERATIONS FINANCIERES		4 809 836	4 809 836	0	0,0
Ressources propres externes		0	0	0	0,0
<i>Transferts entre sections</i>		4 809 836	4 809 836	0	0,0
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0		0	0,0
001	<i>Solde d'exécution reporté</i>	0		0	0,0
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		4 809 836	33 832 996	29 023 160	85,8

Les dépenses

Comme pour les recettes, les dépenses d'investissement s'élèvent à 33 MF, selon répartition suivante ;

Chap/opé° - article - Fct°	Libellé	BRE 2014	BRE 2015	Ecart en montant	Ecart en %
TOTAL DEPENSE D'EQUIPEMENT NON INDIVIDUALISE		4 809 836	33 333 267	28 523 431	85,6
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opé°)	0	0	0	0,0
2031	Frais d'études	0	0	0	0,0
2033	Frais d'insertion	0	0	0	0,0
204164	au SPIC	0	0	0	0,0
205	#N/A	0	0	0	0,0
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opé°)	3 627 405	33 333 267	29 705 862	89,1
2135	Installat° géné., agence. et aména. des const°	0	9 804 317	9 804 317	100,0
21318	Autres bâtiments publics	1 000 000	0	-1 000 000	0,0
21578	Autre matériel & outillage de voirie	2 000 000	17 528 950	15 528 950	88,6
2182	Matériel de transport	627 405	6 000 000	5 372 595	89,5
2183	Matériel de bureau et informatique	0	0	0	0,0
2184	Mobilier	0	0	0	0,0
2188	Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0,0
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opé°)	1 182 431	0	-1 182 431	0,0
2313	Constructions	1 182 431	0	-1 182 431	0,0
TOTAL DEPENSE DES OPERATIONS FINANCIERES		0	0	0	0,0
Hors charges transférées		0	0	0	0,0
13	Remboursement de subventions	0	0	0	0,0
16	Emprunts et dettes assimilés	0	0	0	0,0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0,0
Transferts entre sections		0	0	0	0,0
	Travaux en régie	0	0	0	0,0
2313	Constructions	0	0	0	0,0
139	Subventions d'investissement transférées au compte de résultat	0	0	0	0,0
001	Solde d'exécution reporté	0	499 729	499 729	100,0
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		4 809 836	33 832 996	29 023 160	85,8

Résultat

La balance générale de la section d'investissement est arrêtée en équilibre à 33MF.

C'est compte tenu de tous ces éléments que le projet de budget vous est présenté.